

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/76

Séance du 17 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
9 novembre 2022

Date d'affichage
9 novembre 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 17 novembre 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

Absents excusés : Monsieur Jacky MIALHE, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL

Procurations :

Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET
Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER
Monsieur Mathieu GRESSE a donné procuration à M. Patrick GUY

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GALTIER

FINANCES - EDUCATION : AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD – FINANCEMENT « BONUS TERRITOIRE » DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le 6 juillet 2022, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard a signé avec Alès Agglomération et cinq communes du territoire la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022/2026.

Suite à cette signature, la Caisse d'Allocations Familiales a fait évoluer son périmètre d'actions existantes et les activités périscolaires ALP ont été retenues pour intégrer les prestations « bonus territoire » à hauteur de 0.15 € par heure (avec un nombre d'heures plafond figé en 2021).

Pour cela, un avenant à la Convention Territoriale Globale d'Alès Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales doit être conclu afin de prendre en compte les ALP dans le bonus territoire pour la période 2022/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 18 novembre 2022

Le Maire,
Jean Michel PERRET

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22/11/2022

ID : 030-213002595-20221117-2022_76-DE

Pour le Maire empêché

l'Adjoint Délégué

Rémy OFFREDI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr